

Journal du D.E.T.S.O.N.T.E. SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 26 / Numéro 19 • Vendredi 9 juin 2006

www.speca.ca.edu

Grève des travailleurs et travailleuses du Métro de Varennes

Les épiceries du Groupe Messier à Montréal et à Laval sont concernées

Les 72 salariés-es de l'épicerie Métro de Varennes sont en grève depuis le 31 mars et invitent les syndicats affiliés à la CSN à faire preuve de solidarité envers leur lutte.

Jean Néfossé, président du syndicat, décrit en ces termes le comportement de l'employeur, le Groupe Messier. « Depuis septembre, jamais nous n'avons ressenti la moindre ouverture de la part des patrons pendant ces rencontres, seulement une volonté d'imposer, une intention d'écraser leur personnel. La réalité que nous vivons actuellement n'est déjà pas rose. 65 % des employés, majoritairement des femmes, sont des employés à temps partiel qui travaillent moins de 20 heures par semaine. Ceux qui font le moins d'heures peuvent devoir s'en tirer avec des revenus de 64 \$ à 199 \$ par semaine. Dans ces conditions et devant les reculs qu'on veut nous faire avaler, notre détermination s'explique aisément », affirme le président du syndicat.

Ce groupe de 72 personnes en grève depuis 10 semaines a tenu à faire connaître la liste des autres épiceries du Groupe Messier à toutes les composantes du mouvement CSN. Dans la grande région métropolitaine, ces épiceries, toutes sous la bannière Métro, sont les suivantes (dont la première est située très près du Collège...) :

- **Montréal – Ahuntsic : 8935, avenue André-Grasset**
- Montréal – Rosemont : 3600, boulevard Saint-Joseph
- Laval – Pont Viau : 155, boulevard de la Concorde Est
- Laval – Vimont : 1904, boulevard des Laurentides
- Laval – Ste-Dorothée : 555, boulevard Samson
- Laval – Auteuil : 5000, boulevard des Laurentides
- Mascouche : 875, Montée Masson
- Longueuil : 2642, Chemin Chambly
- Boucherville : 650, rue du Fort Saint-Louis
- Boucherville : 535, Samuel de Champlain
- Varennes : 59, rue de l'Aqueduc

Évidemment, l'exécutif du SPECA vous suggère d'éviter de faire des emplettes à ces adresses pendant la grève, et d'inviter vos proches (parents, amis, voisins...) à faire de même.

... SOMMAIRE ...

- 27^e Congrès de la FNEEQ 2
- Assemblée syndicale du 25 mai 2006 3
- Regroupement cégep du 18 mai 2006 4

VACANCES

FERMETURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat du SPECA sera fermé à compter du **vendredi 16 juin jusqu'au jeudi 17 août inclusivement**.

Si durant cette période vous voulez rejoindre un membre de l'exécutif, vous pourrez le faire en laissant un message sur la boîte vocale du SPECA au collègue (514-389-5921, poste 2994), sur la boîte vocale de la ligne extérieure du SPECA (514-388-8696) ou par courriel (speca@collegeahuntsic.qc.ca) et on vous rappellera dès que possible.

Les membres de l'exécutif (Annette, André, Dominique, Diane, Michel, Mohand, Philippe, Stéphane, Yves) et Lorraine vous souhaitent de merveilleuses vacances.

INFO-ASSURANCE FNEEQ (CSN)

À TOUS LES MEMBRES,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à la suite de la réunion des syndicats adhérent (RSA) à la police d'assurance 1008-1010 qui s'est tenue le 19 mai dernier, il a été résolu que tous les adhérents bénéficient d'un congé total de prime sur les quatre paies de la période d'été, et ce, pour les couvertures d'assurance vie (vie de base, vie de personnes à charge, mais non pas vie additionnelle) et d'assurance invalidité de longue durée.

Saguenay (Chicoutimi pour les intimes)

27^e Congrès de la FNEEQ

C'est sous le signe de la lutte contre la commercialisation de l'éducation et pour une alternative politique aux orientations néolibérales au Québec que le 27^e Congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) s'est tenu du 30 mai au 2 juin 2006 à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi, pour les familiers de la région).

Le Congrès a abordé un projet de restructuration de la direction de la FNEEQ en créant un comité de coordination des regroupements de la fédération visant à réduire les chassés-croisés entre l'exécutif, l'équipe des salariés et les coordonnateurs des regroupements, tout en préservant le caractère politique des actuelles instances de la FNEEQ (exécutif et Bureau fédéral). Le Congrès, malgré la création de ce nouveau comité, a équilibré la représentation au Bureau fédéral afin de garder intactes ses capacités d'agir tant sur le plan des services que sur le plan politique, entre les Congrès et les Conseils fédéraux. Les luttes politiques qui se profilent pour la prochaine période sont en effet nombreuses.

Considérant les délibérations intenses qui ont eu cours tout au long de la semaine, le thème ne pouvait pas être mieux choisi : Une profession engagée! Certaines recommandations soumises par la direction de la FNEEQ dans son rapport, n'ont pu être traitées, comme celle sur la vie syndicale, mais la tenue d'une instance au cours de l'automne fera en sorte que la fédération saura faire face au défi posé par le renouvellement du corps enseignant au cours des prochaines années.

La FNEEQ a pris une position sans équivoque pour s'opposer aux projets de déréglementation en éducation, induite par les accords commerciaux et les orientations des gouvernements Harper et Charest, particulièrement en matière d'éducation post-secondaire. Ainsi, la discussion sur l'action politique de la fédération se poursuivra lors de la prochaine rentrée scolaire dans la perspective d'intervenir de manière énergique durant la période préélectorale contre les politiques néolibérales dans les institutions d'enseignement et auprès du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des établissements d'enseignement.

Les délégué-es au 27^e Congrès ont également procédé à l'élection des membres du comité exécutif de la fédération qui sera composé de Ronald Cameron à la présidence, Caroline Senneville au secrétariat général ainsi que de Marie Blais et Jean Trudelle aux postes de vice-présidence. La FNEEQ (CSN) continuera de se battre pour assurer aux jeunes et aux adultes une éducation de



qualité sur l'ensemble du territoire. Mentionnons également que Micheline Thibodeau, en provenance du regroupement cégep, Claire Tremblay en provenance du regroupement université et Odette Lefrançois en provenance du regroupement des institutions privées ont été élues comme coordonnatrices desdits regroupements.

Et comme d'habitude, la délégation du SPECA qui comptait huit délégués a participé très activement aux délibérations en proposant plusieurs amendements qui, en général, ont été retenus par le Congrès.

Un autre moment fort du Congrès fut l'appui aux travailleurs et travailleuses en conflit, notamment les travailleurs et des travailleuses de Métro Varennes dont nous faisons état ailleurs dans ce numéro. Le Congrès a aussi chaleureusement accueilli et soutenu les maîtres de français langue seconde de l'Université Laval (affiliés à la FNEEQ) en lock-out depuis le 5 mai. C'est avec émotion que les délégués au Congrès ont appris que le lendemain, une entente était intervenue entre les parties dans ce conflit et que pour l'essentiel, nos confrères avaient obtenu gain de cause démontrant encore une fois la force et la nécessité d'un syndicalisme combatif et solidaire.

Assemblée syndicale

C'est par un bel après-midi ensoleillé que s'est tenue l'assemblée syndicale annuelle du SPECA, qui a été suivie du traditionnel souper aux homards. Outre les points statutaires habituels, comme le bilan financier et les prévisions budgétaires, l'assemblée a été appelée à recevoir le rapport de l'exécutif sortant ainsi que ceux de l'équipe des professeurs au comité des relations du travail, de la Commission des études, du comité de perfectionnement, du comité santé sécurité et du CAPTIC. Enfin, diverses politiques ayant fait l'objet de négociations locales, concernant notamment la protection de l'environnement et la prévention contre le harcèlement psychologique et la violence au travail furent adoptées par l'assemblée.

Sur le plan des finances, malgré un resserrement des dépenses à plusieurs postes budgétaires, notre syndicat enregistre encore cette année un déficit qui vient d'autant réduire notre fonds de réserve accumulé. La faible croissance des revenus en est pour une bonne partie responsable. Il faudra donc resserrer davantage les dépenses l'an prochain. L'exécutif a reçu mandat de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Le rapport de l'exécutif était en très grande partie axé sur les négociations nationales, sectorielles et locales qui se sont déroulées au cours de l'année et plus particulièrement l'odieuse et infâme Loi 142 qui, à toute fin pratique, décrète unilatéralement nos conditions de travail et nous impose un gel des salaires pour les premières années de la convention collective. Quant aux négociations locales concernant l'application des dispositions de la nouvelle convention collective imposée par la force, elles, par contre se sont déroulées rondement et conduisirent au renouvellement de l'ensemble de nos lettres d'entente locales comportant même de nouvelles dispositions avantageuses, notamment quant à l'utilisation des maigres ressources additionnelles (6,99 ETC) consenties par le décret à la masse salariale.

Le rapport de l'équipe des professeurs au comité des relations du travail a saisi l'assemblée du grand embarras et des grandes difficultés que causeront les nouvelles directives du Bureau de placement quant à la définition des tâches annuelles de remplacement, notamment pour la distribution des tâches dans les départements et les risques que ces nouvelles dispositions pourront causer à la masse salariale. L'exécutif a reçu mandat de demander à la FNEEQ de dénoncer ces nouvelles dispositions et d'en réduire les impacts. L'exécutif a également reçu mandat d'analyser les mesures à prendre pour réduire l'impact de ces nouvelles directives et analyser le niveau de risque acceptable pour la masse salariale.

Le rapport de l'équipe des professeurs à la Commission des études a mis en lumière la décision unilatérale de la direction du Collège d'aller à l'encontre d'une recommandation de la CÉ concernant la session d'accueil et d'intégration. Depuis la création de la CÉ, c'était la première fois que la direction du Collège allait ainsi à l'encontre d'une recommandation de la CÉ. D'intenses

discussions furent alors entreprises entre l'exécutif du SPECA et la direction du Collège afin de rétablir la crédibilité de la CÉ dans le milieu et pour obtenir des garanties qu'une telle entorse à nos pratiques habituelles ne se reproduiraient plus. Ces discussions ont conduit à deux ententes.

La première permet à la CÉ de poursuivre l'expérimentation à l'automne 2006 concernant la session d'accueil et d'intégration volet orientation/expérimentation. À l'hiver 2007, il n'y aura pas d'admission dans ce volet orientation de ce programme afin de permettre à la CÉ de tirer un bilan de cette expérimentation. La direction du Collège s'engage à ce que les recommandations de la CÉ à cet effet soient exécutoires.

La seconde entente qui s'est négociée en parallèle et en lien étroit avec la première concerne l'avenir du CAPTIC. Le rapport du comité des professeurs du CAPTIC ayant mis en lumière que la direction du Collège et plus précisément la direction des Services informatiques avait à plusieurs occasions bafoué les recommandations, pourtant prises unanimement au CAPTIC (où participe pourtant le directeur du Service), il était devenu impératif de renforcer ce comité. Il fut donc négocié une nouvelle lettre d'entente transformant le CAPTIC en comité permanent de la CÉ et à cet effet d'en préciser les mandats, notamment quant aux grandes orientations, normes et standards à privilégier en matière d'APTIC et de toute mesure d'intégration des TIC à l'enseignement ou affectant la tâche des enseignants. La lettre d'entente confie également à la CÉ un droit de regard sur les budgets d'investissement en matière d'APTIC et lui confère à toute fin pratique un droit de veto sur les décisions prises par le Collège en ce domaine. Le Collège se réservant aussi un droit de veto, les recommandations de la CÉ devront donc être consensuelles. Même procédure donc, que pour nos comités de sélection.

Enfin, l'assemblée a aussi procédé à l'élection à l'exécutif du SPECA et aux divers comités syndicaux et du Collège. Voici donc la liste de vos représentants :

Exécutif : Annette Gélinas (présidente), André Vincent (vice-président), Michel Desmarais (secrétaire), Yves Coutu (trésorier), Mohand Atroun (directeur), Philippe Boudreau (directeur), Stéphane Gill (directeur), Diane Labarre (directrice) et Dominique Lussier (directrice).

CÉ : Alain Bernier, Philippe Boudreau, Johanne Castonguay, Michel Desmarais, Jean-François Dubuc, Alain Forget, Jean Karam, Louis Philippe Lépine, André Martineau et André Vincent.

CRT : Yves Coutu, Annette Gélinas, Stéphane Gill, Dominique Lussier et Robert Thibault.

Santé sécurité : Chantal Asselin, Yves Coutu et Hélène Forest.

Perfectionnement : Andrée Dubreuil, Marlène Fréchette, François Journault, Diane Labarre, Mélanie Morin, Jean Mongeon et Colette Sigouin.

Regroupement cégep du 18 mai

Une entente sur l'équité salariale est-elle à l'horizon ?

C'était dans *La Presse* le matin même : « Un pas important sera fait aujourd'hui en vue du règlement du dossier de l'équité salariale des employés du secteur public : Québec déposera en effet un projet de loi permettant d'accélérer les discussions avec les centrales syndicales ».¹

Les délégués-es des 35 syndicats présents au Regroupement cégep eurent droit séance tenante à un complément d'information de la part du président de la FNEEQ, Ronald Cameron. Selon lui, les centrales sont engagées avec le gouvernement dans une démarche sérieuse dont le but est de disposer de l'équité salariale d'ici les vacances estivales.

Selon les détails livrés par M. Cameron, le gouvernement chercherait un règlement global et définitif de la question de l'équité pour l'ensemble des employés-es de l'État. Il veut que tous les groupes du secteur public ou parapublic souscrivent à son programme d'équité et renoncent du même souffle à quelque recours juridique que ce soit (ex.: contestation devant la Commission de l'équité salariale).

La CSN aurait facilité l'accélération des pourparlers en acceptant qu'un groupe de syndicats indépendants de professionnels et technologues de la santé (l'APTS) rejoigne les grandes centrales syndicales à la table de discussions avec le gouvernement. Ce nouveau développement donnerait ainsi au Conseil du trésor la possibilité de conclure une entente globale avec l'ensemble de ses salariés.

Selon le président de la FNEEQ, si cette démarche aboutit à sa conclusion, soit une entente, il y aurait un seul programme d'équité salariale pour l'État québécois, divisé en deux volets : l'un pour la fonction publique stricto sensu, l'autre pour le secteur parapublic (éducation, santé, services sociaux, etc.). L'entente, si elle se matérialise, aurait un effet rétroactif pour les groupes à prédominance féminine dont les prétentions ont été reconnues en principe depuis le 21 novembre 2001. Le règlement de l'équité reposerait sur un montant de 1,5 milliard de \$ dont la plus grande partie consisterait en une correction salariale applicable aux cinq dernières années. La portion congrue du pactole couvrirait une correction salariale pour la période suivant la signature de l'entente.

Pour une catégorie comme les enseignants-es, ce correctif serait de l'ordre de 1,97 % (intégré à l'échelle unique de 17 échelons dès la signature de l'entente) selon Ronald Cameron.

Les profs de cégep pourraient aspirer à ce correctif salarial non pas parce qu'ils sont un groupe à prédominance féminine – nous sommes un groupe mixte – mais bien parce que leur échelle salariale est (et doit être) à tout le moins équivalente à ce qui prévaut au primaire et secondaire.

Toutefois, selon M. Cameron, ils ne doivent pas s'attendre à toucher la rétroactivité (5 ans) payée aux groupes à prédominance féminine.

Autres sujets

Le Regroupement a par ailleurs été informé de l'utilisation qui avait été faite localement, dans chacun des syndicats, des 122 ETC obtenus suite à l'entente de principe CPNC/FNEEQ du 15 décembre 2005. Paradoxalement, le présentateur de ce dossier, Marc Lavoie, représentant de la FNEEQ au comité consultatif sur la tâche, a déclaré : « À la Fédération, nous sommes très satisfaits de ces résultats. Notre objectif est atteint. » Ce faisant, il confirmait l'énorme décalage entre la perception prévalant au sein de l'assemblée syndicale des membres du SPECA et celle prévalant chez les élus-es de la FNEEQ.

Les autres sujets abordés lors de cette réunion du Regroupement cégep furent principalement : les nouvelles règles du Bureau de placement relatives à la sécurité d'emploi, les discussions à la table FNEEQ/CPNC sur l'interprétation « clause à clause » de l'entente de principe du 15 décembre 2005, le bilan national de l'utilisation des MEDs en 2005-2006, les modifications proposées aux statuts et règlements de la FNEEQ et sur lesquels le Congrès sera appelé à se prononcer, une rencontre de la FNEEQ avec la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), la création du sous centre de Mégantic du Cégep de Beauce-Appalaches, etc.

¹ Denis LESSARD, « Équité salariale : la CSN approuve le projet de loi », *La Presse*, 18 mai 2006, A-7.